

**Statuts des personnels
Offices de tourisme**

Mon office de tourisme est en		Il change en	Références et commentaires
Association		EPIC	
Directeur	CDD	CDD de trois ans	http://aquitaine-mopa.fr/organisation-touristique/structuration-et-accompagnement/centre-de-ressources/article/transfert-du-contrat-de-directeur-d-une-association-a-un-epic
Directeur	CDI	CDI Fonction Publique Territoriale	
Reste du personnel	CDD ou CDI droit privé	CDD ou CDI droit privé	Article L. 1224-1 du code du travail
Association		Régie (SPA ou SPIC)	
Directeur	CDI droit privé	CDI Fonction Publique Territoriale	Article L. 1224-1 du code du travail
Directeur	CDD	Contractuel Fonction Publique Territoriale	
Reste du personnel	CDI	CDI Fonction Publique territoriale	
Reste du personnel	CDD	Contractuel Fonction Publique Territoriale	
EPIC		Association	
Directeur	CDD de trois ans	CDI Droit privé	Article L. 1224-1 du code du travail
Reste du personnel	CDD ou CDI droit privé	CDD ou CDI droit privé	
Régie		EPIC	
Directeur	Titulaire de la fonction publique territoriale	Détachement ou mise à disposition	
Reste du personnel	Contractuel Fonction Publique Territoriale	CDD droit privé	Article L. 1224-3-1 du code du travail
Reste du personnel	CDI Fonction publique territoriale	CDI droit privé	Article L. 1224-3-1 du code du travail
Reste du personnel	Titulaire de la fonction publique territoriale	Détachement ou mise à disposition	
Régie		Association	
Directeur	Titulaire de la fonction publique territoriale	Détachement ou mise à disposition	
Reste du personnel	Contractuel Fonction Publique Territoriale	CDD droit privé	Article L. 1224-3-1 du code du travail
Reste du personnel	CDI Fonction publique territoriale	CDI droit privé	Article L. 1224-3-1 du code du travail
Reste du personnel	Titulaire de la fonction publique territoriale	Détachement ou mise à disposition	